



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le treize mars deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-neuf mars deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN (point 1 et 3 à 22), R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, R. LHOSTE, M. FAYE (point 1 à 14 et 16 à 22), S. BOURDET, AM. MERCADIER, V. RADAOARISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO (point 1 et 3 à 22), JM. GASSELIN (point 1 à 14 et 16 à 22), T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER (points 1 à 5), JJ. FREDOUILLE (point 1 à 14), P. BUCHET (point 1 à 13), G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : JC. PORCHERON (pouvoir à JP. AUBRUN), JL. DELERIN (pouvoir à JM. DURAND), J. NGALLE-EBOA (pouvoir à A. BULLET), F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY, points 6 à 22).

**Absents excusés** : JP. AUBRUN (point 2), C. ALVARO (point 2), M. FAYE (point 15), JM. GASSELIN (point 15)

**Absents** : P. BUCHET (point 14 à 22), S. CICERONE (points 14 à 22), JJ. FREDOUILLE (points 15 à 22).

**Secrétaire** : Mme Foulard est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 12 février en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Adoption des procès-verbaux des séances du 20 décembre, 27 décembre 2017 et du 24 janvier 2018 à la majorité absolue.**

[M. FAYE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, ne prennent pas part au vote].

[S. BOURDET vote contre].

**Absents** : V. FONTAINE-BORDENAVE, G. MERGY.

### ➤ FINANCES

#### **1 – Approbation du Compte Administratif 2017 de la ville.**

Après que le Maire soit sorti.

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue**, approuve par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2017 :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a      36 005 231.45	g      38 202 465.79
	Section d'investissement	b      8 848 603.33	h      4 999 258.49
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i      7 113 362.55
	Report en section d'investissement (001)	d      2 090 744.21	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d      46 944 578.99	=g+h+i+j      50 315 086.83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f      4 868 486.72	l      8 035 293.03
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f      4 868 486.72	=k+l      8 035 293.03
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e      36 005 231.45	=g+i+k      45 315 828.34
	Section d'investissement	=b+d+f      15 807 834.26	=h+j+l      13 034 551.52
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f      51 813 065.71	=g+h+i+j+k+l      58 350 379.86

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	VOTES
011 – Charges à caractère général	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
012 – Charges de personnel et frais assimilés	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
014 - Atténuation de produit	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
65 – Autres charges de gestion courante	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
66 – Charges financières	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
67 – Charges exceptionnelles	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
023 – Virement à la section d'investissement	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

013 – Atténuations de charges	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
70 – Produits des serv. du domaine et ventes diverses	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
73 – Impôts et taxes	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
74 – Dotations, subventions et participations	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
75 – Autres produits de gestion courante	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
76 – Produits financiers	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
77 – Produits exceptionnels	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
204 - Subventions d'équipement versées	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
10 – Dotations, fonds divers et réserves	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
13 – Subventions d'investissement reçues	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
16 – Emprunts et dettes assimilées	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
26 – Participation et créances rattachées à des participations	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
27 – Autres immobilisations financières	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
041 – Opérations patrimoniales	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 – Subventions d'investissement reçues	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
10 – Dotations, fonds divers et réserves	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
165 – Dépôts et cautionnement reçus	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
27 – Autres immobilisations financières	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
021 – Virement de la section de fonctionnement	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
041 – Opérations patrimoniales	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8

[C. MARAZANO, J.J. FREDUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), votent contre]

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, A. SOMMIER, G. MERGY, D. BEKIARI s'abstiennent]

### **2 – Approbation du compte de gestion 2017 de la Ville.**

Le Conseil municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, approuve le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2017 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2017 de la ville présenté par l'Ordonnateur.

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, s'abstiennent].

### **3 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville au cours de l'année 2017.**

Le Conseil Municipal, **prend acte de** la communication, conformément aux dispositions législatives de l'Etat relative aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune par celle-ci pour l'année 2017.

Ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2017.

### **4 – Affectation du résultat de l'exercice 2017 de la Ville.**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (9 310 596.89 €) à hauteur de 2 773 282.74 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », de reporter le solde soit 6 537 314.15 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ». Ainsi que le report du résultat en investissement de – 5 940 089.05 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, s'abstiennent].

#### **5 – Vote des taux de fiscalité pour 2018.**

**Amendement déposé par S. BOURDET, au nom du groupe Associatif et Citoyen** « ajouté un article 2 : de fixer à 20% le taux de la taxe d'aménagement majorée qui s'appliquera à partir du 1 janvier 2019 sur les constructions dans les zones classées UA, UB, UC, URU et URU du Plan Local d'Urbanisme de la Ville ».

**Amendement rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, votent pour.

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide de fixer ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018 :

TAXE D'HABITATION :	21.30 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI :	17.50 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	17.10 %

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, votent contre.

#### **6 – Approbation du Budget Primitif 2018 de la ville.**

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, approuve comme suit, par chapitre, le budget primitif 2018, dont les dépenses d'investissement s'élèvent à 20 600 965.05 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 17 434 158.74 €, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 40 668 796.79 € et les recettes de fonctionnement à 44 504 298.53 €.

##### **- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	Montant	VOTES
011 – charges à caractère général	6 695 143.68	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
012 – charges de personnel et frais assimilés	20 182 046.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
014 – Atténuation de produits	366 959.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
65 – autres charges de gestion courante	7 755 422.11	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
66 – charges financières	640 000.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
67 – charges exceptionnelles	103 000.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 056 733.62	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
023 – virement à la section d'investissement	3 869 492.38	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0

##### **- RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	Montant	VOTES
013 – atténuations de charges	350 000.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
70 – produits des services du domaine et ventes diverses	3 932 929.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
73 – impôts et taxes	25 764 558.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
74 – dotations, subventions et participations	7 228 629.38	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
75 – autres produits de gestion courante	427 950.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
77 – produits exceptionnels	251 000.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 918.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
002 – Résultat de fonctionnement 2016 reporté	6 537 314.15	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0

**- DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

LIBELLE	Proposition nouvelle	Reports (pour info)	VOTES
20 – immobilisations incorporelles	422 500.00	535 182.79	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
204 – subventions d'équipement versées		4 879.95	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
21 – immobilisations corporelles	10 304 562.00	3 578 021.94	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
23 – immobilisation en cours	1 777 186.00	415 182.04	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
13 – subvention d'investissement	500 000.00	335 220.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
16 – emprunts et dettes assimilées	1 644 710.00		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
040 – opérations d'ordre de transferts entre section	11 918.00		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
001 – Résultat d'investissement 2016 reporté	5 940 089.05		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0

**- RECETTES D'INVESTISSEMENT**

LIBELLE	Proposition nouvelle	Reports (pour info)	VOTES
10 - dotations, fonds divers et réserves	4 275 682.74		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
13 - subventions d'investissement reçues	1 085 250.00	2 325 924.09	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
16 - emprunts et dettes assimilées	2 002 000.00	5 680 000.00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
23 - immobilisations en cours	100 000.00	29 368.94	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 056 733.62		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
024 - produits des cessions	5 045 000.00		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 869 492.38		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, votent contre.

**➤ VIE ASSOCIATIVE**

**7 – Subventions aux Associations et Etablissements Publics pour 2018.**

*Amendement déposé par du groupe Associatif et Citoyen « 1-Inserer un VU : Vu la volonté de La ville d'offrir les meilleures conditions aux associations pour développer et réaliser leurs activités. 2-Inserer un article entre l'article 1 et l'article 2 du projet de délibération proposé : de permettre l'utilisation de la salle de danse de l'ancien Conservatoire rue Soubise par les associations pour lesquelles l'utilisation de cette salle leur permettra de se développer et de pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions »*

**Amendement rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, vote pour]

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2018, aux associations ci-après :

BENEFICIAIRES	BP 2017	
CCJL	200 000€	Unanimité
Caisse des Ecoles	131 845, 11€	A la majorité absolue C. MARAZANO, F. ZINGER votent contre P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. Buchet) s'abstiennent.
CCAS	709 000€	Unanimité
<b>Sous total satellites</b>	<b>1 040 845,11€</b>	
Association Sportive Fontenaisienne	290 000 €	Unanimité
Comité des œuvres sociales	120 000 €	Unanimité
Ludothèque Le Manège aux Jouets	82730 €	Unanimité
ADIB	10 000 €	Unanimité
Les Commerces de Fontenay	7 600 €	Unanimité
GAFIB	4 500 €	Unanimité
Association socioculturelle des Sorrières	4 000 €	Unanimité
C.U.F	2 000 €	Unanimité
Camargo	4 000 €	Unanimité
Actrom Madras 97	2 500 €	Unanimité
Comité d'entente des anciens combattants	1 500 €	Unanimité
CIDFF	2 500 €	Unanimité
Votre école chez vous	1 000 €	Unanimité
Blue Rose Big Band	1 000 €	Unanimité
ADAVIP	850 €	Unanimité
Accompagnement scolaire aux Paradis	600 €	Unanimité
Le Souvenir français	700 €	Unanimité
Association Fontenaisienne de Tai Chi Chuan	300 €	Unanimité
Association Freestyle System	500 €	Unanimité
Fontenay Culture et Loisirs	1 300 €	Unanimité
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	500 €	Unanimité
France Alzheimer	500 €	Unanimité
Flamme d'Espoir France Haïti	400 €	Unanimité
Association Valentin Haüy	300 €	Unanimité
Association des amis d'Edmond et JJJ Rigal	1300 €	Unanimité
Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)	300 €	Unanimité
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	300 €	Unanimité
Arts et danse	300 €	Unanimité
Eien Vreizh	300 €	Unanimité
Association Prévention Routière	250 €	Unanimité
UNAFAM 92 (Union Nationale des amis de malades psychiques)	200 €	Unanimité
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450 €	Unanimité
Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450 €	Unanimité
Parents	450 €	Unanimité
APEI SUD	250 €	Unanimité
Amitiés méridionales	150 €	Unanimité
Dysfarents	500 €	Unanimité
Accolades	200 €	Unanimité
<b>Total associations- subventions de fonctionnement</b>	<b>544 680€</b>	Unanimité
<b>Total général</b>	<b>1158 6526,11€</b>	

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2018.

## ➤ COMMERCE

### **8 – Approbation d'un protocole transactionnel - Commission Locale d'Indemnisation Amiable - Demande d'indemnisation de la SARL KJP CROSNIER.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à la SARL KJP CROSNIER l'exacte somme de 31 200 € au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015 suite aux travaux d'aménagement de la place de l'église de Fontenay-aux-Roses.
- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **9 – Approbation d'un protocole transactionnel - Commission Locale d'Indemnisation Amiable - Demande d'indemnisation de la SNC BELLIDI.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à la SNC BELLIDI l'exacte somme de 7 000 € au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015 suite aux travaux d'aménagement de la place de l'église de Fontenay-aux-Roses.
- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **10 – Approbation d'un protocole transactionnel - Commission Locale d'Indemnisation Amiable - Demande d'indemnisation de l'EURL SYLVIE VILLARONNE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à l'EURL SYLVIE VILLARONNE l'exacte somme de 7 400 € au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015 suite aux travaux d'aménagement de la place de l'église de Fontenay-aux-Roses.
- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **11 – Approbation d'un protocole transactionnel - Commission Locale d'Indemnisation Amiable - Demande d'indemnisation de l'EURL HAIR FONTENAY.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à l'EURL HAIR FONTENAY l'exacte somme de 4 000 € au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015 suite aux travaux d'aménagement de la place de l'église de Fontenay-aux-Roses.

- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**12 – Approbation d'un protocole transactionnel - Commission Locale d'Indemnisation Amiable - Demande d'indemnisation de la SARL Boucherie de l'Eglise.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à la SARL Boucherie de l'Eglise l'exacte somme de 10 000 € au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015 suite aux travaux d'aménagement de la place de l'église de Fontenay-aux-Roses.
- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**➤ SPLA PANORAMA**

**13 – SPLA Panorama – Cession d'une participation au capital à L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet de protocole de cession d'actions de la SPLA PANORAMA Fontenay-aux-Roses – Clamart portant sur la cession de 268 actions de la SPLA PANORAMA Fontenay-aux-Roses-Clamart pour un montant de 268 000 euros, et autorise Monsieur le Maire ou son suppléant à signer le protocole de cession d'actions de la SPLA PANORAMA Fontenay-aux-Roses – Clamart et accomplir toutes les démarches et formalités induites.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, ne prennent pas part au vote].

**14 – SPLA Panorama – Désignation du représentant de la Ville de Fontenay-aux-Roses au Conseil d'Administration de la SPLA PANORAMA Fontenay-aux-Roses-Clamart.**

Le Conseil Municipal, après appel à candidature et vote à bulletin secret, désigne **M. Laurent VASTEL** comme représentant la ville de Fontenay-aux-Roses au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement ET l'autorise à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la Société publique locale d'aménagement (présidence, membres titulaires ou suppléants de la commission d'appel d'offre...) dans le cadre de cette représentation.

**Le vote a été le suivant :**

Candidature : **Monsieur Laurent VASTEL**

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
Bulletins blancs ou nuls	8
Votes en faveur de M. Laurent VASTEL	21
Votes en faveur de M. Michel FAYE	1
Votes en faveur de M. Jean-Jacques FREDOUILLE	1



**M. Laurent VASTEL, ayant obtenu 21 voix, est élu à l'unanimité des suffrages exprimés**

[C. MARAZANO, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), ne prennent pas part au vote].

**15 – SPLA Panorama – Transfert du mandat d'études confié par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la SPLA Panorama à l'Etablissement Territorial Vallée Sud Grand Paris pour la définition d'un projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières, en vue d'une phase opérationnelle du site du Panorama.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant actant la substitution de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris dans les droits et obligations de la commune de Fontenay-aux-Roses au titre du mandat d'études confié par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart pour la définition d'un projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières en vue d'une phase opérationnelle du site du Panorama.

**16 – SPLA Panorama – Transfert du mandat d'études confié par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la SPLA Panorama à l'Etablissement Territorial Vallée Sud Grand Paris pour la définition d'un projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières, en vue d'une phase opérationnelle du site du Mail Boucicaut.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise le Maire à signer l'avenant actant la substitution de l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris dans les droits et obligations de la commune de Fontenay-aux-Roses au titre du mandat d'études confié par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la SPLA Panorama Fontenay aux Roses-Clamart pour la définition d'un projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières en vue d'une phase opérationnelle du site du Mail Boucicaut.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), G. MERGY, ne prennent pas part au vote].

**➤ RESSOURCES HUMAINES**

**17 – Tableau des emplois - Création et suppression d'emplois.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

La création :

- D'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- D'un poste d'adjoint administratif, à temps complet,
- D'un poste d'adjoint technique, à temps complet,
- D'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,

La suppression :

- D'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- D'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- D'un poste d'agent de maîtrise principal,
- D'un poste d'ingénieur principal,

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (-1)	16	0	15	0
Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (+1)	35	0	36	0
Adjoint administratif (+1)	25	0	26	0
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (-1)	4	0	3	0

Adjoint technique (+1)	125	0	126	0
Agent de maîtrise principal (-1)	13	0	12	0
Ingénieur Principal (-1)	5	0	4	0
Auxiliaire de puériculture Pal de 2è cl (+1)	21	0	22	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018, chapitre 012.

## ➤ LOGEMENT

### **18 – Garantie d'emprunt accordée par la Ville à la SA HLM TOIT ET JOIE concernant un prêt d'un montant total de 1 750 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 750 000 euros souscrit par la Société anonyme d'Habitation à loyer Modéré TOIT et JOIE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de Prêt n°70229, constitué d'une ligne de Prêt PAM.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le prêt est contracté dans le cadre du financement de la réhabilitation de 193 logements situés dans la résidence des Champarts, située au 24/32, rue André Salel et 21/37 bis rue de l'Île à Fontenay-aux-Roses.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à délibérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Il est expressément stipulé que les versements qui seront effectués, dans la limite des garanties définies et à concurrence de la défaillance de l'emprunteur, par la commune de Fontenay-aux-Roses au lieu et place de l'emprunteur, auront le caractère d'avances remboursables et porteront de plein droit et sans mise en demeure, intérêt au taux légal en vigueur, à compter du jour du versement des fonds aux établissements prêteurs.

Un compte d'avance de la commune de Fontenay-aux-Roses sera ouvert dans les écritures comptables de l'emprunteur, la SA HLM Toit et Joie.

Il comportera :

- au crédit, le montant des versements effectués par la commune de Fontenay-aux-Roses, soit à l'emprunteur, soit directement aux établissements prêteurs.
- au débit, le montant des remboursements effectués par l'emprunteur, la SA HLM Toit et Joie.

Le solde créditeur constituera la dette de la SA HLM Toit et Joie vis-à-vis de la commune de Fontenay-aux-Roses, dette qui prendra le caractère d'avances remboursables.

Le conseil autorise son représentant ou une personne dûment habilitée à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

### **19 – Approbation de la convention relative à la réservation de logements en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée à la SA HLM TOIT ET JOIE.**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunt, la convention de réservation de dix logements PLUS entre la Ville et la Société HLM Toit et Joie.

Le droit de réservation sur ces 10 logements prendra effet à la date de signature du contrat de prêt.

#### **➤ CONSEIL DE QUARTIER**

### **20 – Modification de la charte du Conseil de quartier.**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, décide de modifier l'article 4 de la charte du conseil de quartier afin de permettre à l'ensemble des habitants de plus de 16 ans, résidant sur le quartier de se porter candidat.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, ne prennent pas part au vote].

#### **➤ PETITE ENFANCE**

### **21 – Modification du Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance.**

**Amendement déposé par les élus du groupe Associatif et Citoyen** « ajouté les articles 11 et 12 suivants au projet de règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance :

**Art. 11 : participation des parents aux commissions d'attribution de places en crèche.** Deux parents élus aux Conseils de crèche, élus par l'ensemble des parents élus aux Conseils de crèche participent aux commissions d'attribution des places de crèches avec voix consultative.

**Art 12 : Etablissement d'un règlement de la commission d'attribution des places en crèche.** Un règlement de la commission d'attribution des places en crèche sera établi et il sera à la disposition de tous les fontenaisiens, en ligne sur le site internet de la Ville et consultable en mairie et dans les crèches.

**Amendement rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, votent pour]

[C. MARAZANO, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), G. MERGY, D. BEKIARI, s'abstiennent].

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance en cours qui annule et remplace le précédent et d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent en application de cette délibération.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, votent contre].

[C. MARAZANO, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), G. MERGY, D. BEKIARI, s'abstiennent].

#### **➤ EVENEMENTIEL**

### **22 – Fixation des tarifs de partenariat pour les animations de la Fête de la Ville des 2 et 3 juin 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise le Maire à fixer les tarifs de partenariat des commerçants, entreprises et partenaires économiques lors de la Fête de la Ville 2018 ainsi qu'il suit :

Partenariats	Tarif en € TTC
Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + Parrainage d'une animation	500,00 €
Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + Présence sur l'un des espaces de la fête à travers un stand promotionnel	1 000,00 €
Partenaire officiel de la fête : insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + signalétique terrain + communiqué de presse + tous supports de présentation + présence sur l'un des espaces de la fête à travers un stand promotionnel + parrainage du podium	1 500,00 €

➤ **VOEUX**

**Deux vœux déposés par le groupe Associatif et Citoyen pour :**

**\_ Demander au maire de refuser le projet d'installation d'antennes relais sur l'immeuble du 7 rue du Val Content**

**\_ Pour le remplacement des pelouses synthétiques des 3 terrains de football de la Ville par des pelouses hybrides**

Vœux reportés à une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures quarante-cinq.

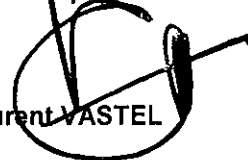
POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le **27 MARS 2018**



Le Maire  
Conseiller Départemental

Laurent VASTEL



POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr) ou sur simple demande auprès de la Mairie